|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lettres contre l’oubli Février 2022 | 2 cas: | **Nigeria, Honduras** |

|  |
| --- |
| Un humaniste détenu au secret depuis 2020 |
| NigÉria |
| Mubarak Bala |

|  |
| --- |
| Le 28 avril 2020, Mubarak Bala, humaniste de premier plan, a été arrêté par des agents de police à son domicile à Kaduna, dans le nord-ouest du Nigéria, et accusé de blasphème. Il a été placé en détention au commissariat de Gbabasawa à Kaduna sans pouvoir s’entretenir avec un avocat ni avec sa famille. Le 30 avril, il a été transféré dans l’État de Kano, où il se trouve toujours en détention.À la suite de son arrestation, il a été détenu au secret. Les autorités nigérianes lui ont interdit tout contact avec sa famille, ses avocats ou un médecin, alors qu’il souffre d’hypertension artérielle. Ses avocats ont tenté à plusieurs reprises d’obtenir l’autorisation d’entrer en contact avec lui sans succès. Le 8 mai 2020, ils ont formé un recours devant les tribunaux pour demander l’application de ses droits de manière urgente, mais celui-ci a été rejeté. Le 17 juin 2020, les avocats ont à nouveau présenté une requête au tribunal afin d’être autorisés à lui rendre visite. Cette demande a abouti, mais elle n’a été mise en œuvre que six mois plus tard, en décembre 2020, soit sept mois après son arrestation. Cette rencontre a été la première et la dernière (à ce jour) entre Mubarak Bala et ses avocats. Il n’a toujours pas été autorisé à voir sa famille ou un médecin.Le 21 décembre 2020, la Haute Cour fédérale a ordonné la libération de Mubarak Bala et a abandonné les charges retenues contre lui. Mais plus d’un an après cette décision, les autorités nigérianes le maintiennent toujours en détention arbitraire. Nous devons maintenir la pression sur les autorités afin qu’elles exécutent la décision du tribunal et qu’elles libèrent Mubarak. Son maintien en détention enfreint son droit à la liberté d’expression, en vertu du droit international et du droit national. |

|  |
| --- |
| Propositions et revendications |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais ou français **au Procureur général Abubakar Malami** pour l’exhorter à abandonner les charges contre Mubarak Bala et à le libérer immédiatement et sans condition. Dans l’attente de sa libération, il doit être autorisé à voir sa famille et ses avocats et à consulter un médecin sans délai, de manière régulière et sans restriction. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Honorable Attorney General / Monsieur le Procureur général |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 3.** |
| **🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>  ⮡ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page. |
|  |
| **🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.80 / autres pays: CHF 2.30 |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| M. le Procureur général de la Fédération et ministre de la JusticeAbubakar Malami Ministry of JusticeNew Federal Secretariat Complex 5th Floor Shehu Shagari Way MaitamaP.M.B 192 Garki, Abuja, NIGERIATwitter: @MalamiSANE-mail: info@justice.gov.ng Formulaire de contact : <https://fmic.gov.ng/contact-us/> | Ambassade de la République Fédérale du NigeriaZieglerstrasse 453007 BerneFax: 031 384 26 26E-mail: info@nigerianbern.org |

**MESSAGES DE SOLIDARITÉ (LETTRES, CARTES, …)**

Veuilez écrire vos messages à Mubarak Bala au bureau de Amnesty Nigeria:

Mubarak Bala

c/o Amnesty International Nigeria

34 Colorado Close, Off Alvan Ikoku Way, Maitama, P.O.BOX 14212, Abuja, Nigeria

**Proposition de message en anglais:**

Dear Mubarak, We are thinking of you in this difficult time and we are joining the call for your release.
Stay strong and full of hope. We stand with you and look forward to your freedom.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lettres contre l’oubli Février 2022 | 2 cas: | **Nigeria, Honduras** |

|  |
| --- |
| En prison pour avoir défendu l’environnement |
| Honduras |
| Les huit défenseurs du fleuve Guapinol |

|  |
| --- |
| José Daniel Márquez, Kelvin Alejandro Romero, José Abelino Cedillo, Porfirio Sorto Cedillo, Ewer Alexander Cedillo, Orbin Nahún Hernández, Arnol Javier Alemán et Jeremías Martínez Díaz (huit défenseurs des droits humains et environnementaux qui agissent pour la protection du fleuve Guapinol au Honduras) se trouvent en détention provisoire depuis plus de deux ans. Ils sont accusés d’enlèvement (privation illégale de liberté) et d’incendie volontaire contre le directeur de la sécurité de la société minière *Inversiones Los Pinares* (ILP) et d’incendie volontaire contre la société ILP. Ces accusations ont un caractère politique. Les poursuites à leur encontre ont pour but de les dissuader et de les sanctionner en raison de leur action pacifique en faveur des droits humains.Les huit défenseurs des droits humains ont passé plus de deux ans en détention provisoire dans l’attente de leur procès, qui a débuté le 1er décembre 2021. Celui-ci a été suspendu à deux reprises et reporté au 9 décembre 2021, le bureau du Procureur général n’ayant pas présenté les preuves sur lesquelles il comptait s’appuyer lors du procès. Le 10 décembre 2021, le tribunal de Tocoa a décidé de retenir une quatrième inculpation de «dommages aggravés», à la suite d’une requête introduite la veille par le bureau du Procureur général et les plaignants de la société ILP contre les défenseurs du fleuve Guapinol.Le 14 décembre 2021, les avocats des huit défenseurs des droits humains ont déposé une requête en habeas corpus à la suite de la prolongation de six mois supplémentaires de leur détention provisoire prononcée en août 2021. La Cour suprême n’a pas encore statué sur ce recours. La reprise du procès des huit défenseurs était prévue dans les semaines suivantes.Par ailleurs, le 11 décembre 2021, la présidente élue Xiomara Castro a condamné la criminalisation des défenseur·e·s des droits humains dans le pays et exigé la libération des défenseurs du fleuve Guapinol. Le procès des huit défenseurs a repris le 13 janvier. Nous devons maintenir l’attention sur ce cas et continuer de faire pression sur les autorités afin qu’elles libèrent immédiatement ces défenseurs des droits humains. |

|  |
| --- |
| Propositions et revendications |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en espagnol ou français **au Procureur général du Honduras** pour l’exhorter à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre fin aux poursuites contre les huit défenseurs du fleuve Guapinol et de les libérer immédiatement et sans condition. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Estimado Sr. Fiscal / Monsieur le Procureur général, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |
| **🡪** Un **modèle de lettre en espagnol** est à disposition **sur le site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>  ⮡ Cliquez sur le lien et sélectionnez le cas. La lettre en anglais se trouve en pied de page. |
|  |
| **🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.80 / autres pays: CHF 2.30 |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Procureur général du Honduras Fiscal General, Oscar Fernando ChinchillaLomas de Guijarro, Edificio Lomas Plaza II, Ave. República Dominicana, Tegucigalpa, M.D.C, Honduras**c/o** Ambassade de la République du HondurasAvenue de France 231202 Genève**Twitter: @MP\_HondurasFacebook: @MinisterioPublicoHNE-Mail:** **fiscaliageneralhnd@gmail.com** **;** **walleskaz@yahoo.com** | Ambassade de la République du HondurasAvenue de France 231202 GenèveFax: 022 / 710 07 66E-mail: mission@hondurasginebra.ch |

Expéditeur·rice:

M. le Procureur général de la Fédération et ministre de la Justice

Abubakar Malami

Ministry of Justice

New Federal Secretariat Complex

5th Floor Shehu Shagari Way Maitama

P.M.B 192 Garki, Abuja

NIGERIA

 Lieu et date :

Concerne : Mubarak Bala

Monsieur le Procureur général

Le sort de Mubarak Bala me préoccupe beaucoup.

Le 28 avril 2020, cet humaniste de premier plan, a été arrêté par des agents de police Il a été placé en détention au commissariat de Gbabasawa à Kaduna sans être autorisé à s’entretenir avec un avocat ni avec sa famille. Le 30 avril, il a été transféré dans l’État de Kano, où il se trouve toujours en détention.

À la suite de son arrestation, il a été détenu au secret et a été privé de tout contact avec sa famille, ses avocats et un médecin, alors qu’il souffre d’hypertension artérielle. Ses avocats ont tenté à plusieurs reprises d’obtenir l’autorisation d’entrer en contact avec lui sans succès. Le 8 mai 2020, ils ont formé un recours devant les tribunaux pour demander l’application de ses droits de manière urgente mais celui-ci a été rejeté.

Le 17 juin 2020, ils ont à nouveau présenté une requête au tribunal afin d’être autorisés à le voir. Cette demande a abouti mais elle n’a été mise en œuvre que six mois plus tard, en décembre 2020, soit sept mois après son arrestation. Cette rencontre a été la première et la dernière (à ce jour) entre Mubarak Bala et ses avocats. Il n’a toujours pas été autorisé à voir sa famille ou un médecin.

Le 21 décembre 2020, la Haute Cour fédérale a ordonné la libération de Mubarak Bala et a abandonné les charges retenues contre lui mais plus d’un an après cette décision, les autorités le maintiennent toujours en détention arbitraire.

**À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment d’abandonner les charges contre Mubarak Bala et à le libérer immédiatement et sans condition.**

**Dans l’attente de sa libération, il doit être autorisé à voir sa famille et ses avocats et à consulter un médecin sans délai, de manière régulière et sans restriction.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Fédérale du Nigeria, Zieglerstrasse 45, 3007 Berne

Fax: 031 384 26 26 / E-mail: info@nigerianbern.org

Expéditeur·rice:

Procureur général du Honduras

Fiscal General, Oscar Fernando Chinchilla

Lomas de Guijarro, Edificio Lomas Plaza II,
Ave. República Dominicana, Tegucigalpa, M.D.C, Honduras

**c/o** Ambassade de la République du Honduras
Avenue de France 23
1202 Genève

 Lieu et date :

Concerne : Les huit défenseurs du fleuve Guapinol

Monsieur le Procureur général,

Huit défenseurs des droits humains et environnementaux qui agissent pour la protection du fleuve Guapinol se trouvent en détention provisoire depuis plus de deux ans. Les accusations contre eux ont un caractère politique. Les poursuites à leur encontre ont pour but de les dissuader et de les sanctionner en raison de leur action pacifique en faveur des droits humains.

Les huit défenseurs des droits humains **José Daniel Márquez, Kelvin Alejandro Romero, José Abelino Cedillo, Porfirio Sorto Cedillo, Ewer Alexander Cedillo, Orbin Nahún Hernández, Arnol Javier Alemán et Jeremías Martínez Díaz** ont passé plus de deux ans en détention provisoire dans l’attente de leur procès, qui a débuté le 1er décembre 2021. Il a été suspendu à deux reprises et reporté au 9 décembre 2021, le bureau du Procureur général n’ayant pas présenté les preuves sur lesquelles il comptait s’appuyer lors du procès. Le 10 décembre 2021, le tribunal de Tocoa a décidé de retenir une quatrième inculpation de «dommages aggravés», à la suite d’une requête introduite la veille par le bureau du Procureur général et les plaignants de la société ILP contre les défenseurs du fleuve Guapinol.
Le 14 décembre 2021, les avocats des huit défenseurs des droits humains ont déposé une requête en *habeas corpus* à la suite de la prolongation de six mois supplémentaires de leur détention provisoire prononcée en août 2021. La Cour suprême n’a pas encore statué sur ce recours.

**Le 11 décembre 2021, la présidente élue Xiomara Castro a condamné la criminalisation des défenseurs des droits humains dans le pays et exigé la libération des défenseurs du fleuve Guapinol.**

**À la lumière de ce qui précède, je vous exhorte à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre fin aux poursuites contre les huit défenseurs du fleuve Guapinol et de les libérer immédiatement et sans condition.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Honduras, Avenue de France 23, 1202 Genève

Fax: 022 710 07 66 / E-mail: mission@hondurasginebra.ch